

Redevance incitative : règlement du 3ème trimestre 2020



Les factures, portant redevance incitative au titre du 3ème trimestre 2020, vous parviendront prochainement dans vos boîtes aux lettres.

Les règlements par chèque (à l'ordre d'ALPHA) sont à envoyer à l'adresse :

ALPHA

TSA 80600

69626 VILLEURBANNE CEDEX

Vous pouvez régler par carte bancaire en vous rendant au siège de la CCPO : 38 rue du Maréchal Koenig à Obernai

Attention : port du masque OBLIGATOIRE

Pas de règlement en espèces !

Pensez également au paiement en ligne ! Plus d'infos [ici](#)]

Nous vous rappelons que la redevance permet de financer la collecte et le traitement de vos déchets.

Le règlement est à effectuer **avant le 13 novembre 2020**.

Les prélèvements automatiques seront effectués le 28 octobre 2020.

Pour toute modification et demande de rectification, veuillez contacter sans tarder le service déchets (toute modification entraîne un ajustement de la facturation) : infodechets@ccpso.com